

## Calculer mon ancienneté dans l'entreprise

Par joelleguerin, le 14/01/2008 à 09:13

j'ai 10 ans d'ancienneté dans mon entreprise (batiment convention 3002), et je ne percois pas de prime d'ancienneté. Ne devrais-je pas la toucher au bout de 3 ans d'ancienneté? MERCI de me répondre